

Question

On a appris il y a quelques jours que la Confédération et les huit cantons universitaires concernés avaient choisi de ne plus soutenir financièrement les Cours d'Introduction aux études Universitaires Suisses (CIUS) dispensés depuis plus de 40 ans à Fribourg et permettant à des étudiants dont les diplômes ne sont pas reconnus dans notre pays d'accéder aux hautes écoles suisses. Ces cours bénéficient depuis 1962 avant tout à des étudiants en provenance des pays émergents (50 % ces 15 dernières années), mais aussi à des étudiants suisses de l'étranger. Sur le site Internet des CIUS, on peut lire qu'environ trois quarts des étudiants réussissent au premier essai l'examen leur permettant d'étudier dans une haute école. Outre les cours intensifs de langue (français, allemand, anglais) dispensés à plusieurs centaines d'étudiants suisses et étrangers, les CIUS offrent depuis peu les cours Passerelle qui permettent à des jeunes ayant une maturité professionnelle et souhaitant étudier dans les universités suisses de se préparer à l'examen de la Passerelle DUBS. Par ailleurs, les CIUS sont aussi Centre d'examen Goethe, le seul accrédité dans le canton de Fribourg et à disposition, par exemple, des apprentis de l'Ecole de commerce et du grand public.

Les cours sont financés par les écolages perçus auprès des étudiants (40 %), la Confédération (pour 70 %) et les cantons universitaires (pour 30 %) se partageant les 60 % restants. La prise en charge de 60 % des frais liés aux CIUS permet aux étudiants de se mettre à niveau et de se présenter aux examens d'admission à des conditions financières abordables.

Supprimer le soutien financier aux CIUS, c'est tirer un trait sur une formation qui a fait ses preuves et montré son utilité depuis plusieurs décennies ; c'est dresser de nouvelles barrières devant les ressortissants étrangers, tout particulièrement les ressortissants extra-européens, qui désirent accéder aux hautes écoles de notre pays ; c'est réduire l'offre de formation du canton de Fribourg et en supprimer l'une des spécificités.

L'ensemble des cours CIUS sont dispensés au Foyer Saint Justin, agrandi il y a quelques années à peine pour leur offrir un cadre adéquat. La Confédération s'est engagée à assurer la location des espaces d'enseignement pour une période de 10 ans, l'accord courant d'après nos informations jusqu'au début 2017. Or la suppression des CIUS est semble-t-il envisagée aujourd'hui à la fin de l'année scolaire 2011 déjà, laissant sur le carreau environ 35 collaboratrices et collaborateurs, dont 30 enseignants.

Mes questions sont les suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat s'est-il positionné dans ce dossier jusqu'à présent ?
2. Le Conseil d'Etat accepte-t-il la décision de supprimer les CIUS qui constituent une spécificité et une force de l'offre fribourgeoise de formation ?
3. La décision de supprimer les CIUS est-elle unanime ou certains cantons universitaires sont-ils prêts à s'associer pour en assurer la pérennité ou créer une offre de cours équivalente ?
4. Le Conseil d'Etat est-il en pourparlers avec des partenaires (cantons, Confédération, privés) pour tenter d'infléchir la décision de supprimer les CIUS ou pour mettre sur pied une nouvelle forme d'offre de cours ? Si oui, quels sont ces partenaires ?

5. Le canton de Fribourg est-il prêt à s'engager financièrement de manière plus conséquente que jusqu'à présent pour que les CIUS puissent se poursuivre sur son territoire ?
6. Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport aux conditions toujours plus restrictives imposées par notre pays aux ressortissants étrangers, particulièrement aux ressortissants extra-européens qui désirent étudier en Suisse ?
7. Quel est l'avenir des 35 collaborateurs qui travaillent aujourd'hui aux CIUS ?
8. Quel est l'avenir des bâtiments pratiquement neufs qui sont dévolus aux CIUS ?

Le 24 décembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

La Fondation pour les Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse a été constituée le 22 janvier 1988 dans le but « de préparer aux études dans une haute école suisse les étudiants porteurs de diplômes étrangers ». La Confédération, les cantons universitaires de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud, Saint-Gall et Zurich et l'Etat de Fribourg en sont les membres fondateurs. Il s'agissait alors de donner une base solide à l'offre des cours d'introduction (existants depuis 1962) et de cours de langues pour les candidats aux études dont les diplômes ne sont pas reconnus équivalents de la maturité suisse. Pour ces étudiants, l'admission aux universités est soumise à la condition de réussite d'un examen unifié et organisé à Fribourg sur mandat de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).

A l'automne 2004, la Confédération (par lettre du 20 septembre 2004 du directeur de l'OFES) et les cantons universitaires (par décision du 14 octobre 2004 communiquée par lettre du 14 octobre 2004) se sont prononcés en faveur de la nouvelle construction que la Cité Saint-Justin était prête à réaliser pour les besoins des Cours d'introduction et se sont engagés à prendre en charge les coûts de location qui en résulteraient (jusqu'au maximum de 650 000 francs), et ceci durant 10 ans. La nouvelle location ayant effectivement débuté en janvier 2007, cet engagement court jusqu'en janvier 2017.

Parallèlement à la création de la fondation, un accord financier a été conclu pour garantir le financement des frais non couverts par les taxes de cours. Ces dernières années, les recettes correspondent à environ 45 % des frais annuels des CIUS qui s'élèvent à environ 4,3 millions de francs, le montant restant d'environ 2,3 millions est pris en charge à 70 % par la Confédération et à 30 % par les huit cantons universitaires. La participation de chaque canton est constituée d'un montant de base identique pour tous et d'une partie proportionnelle au nombre de candidats fréquentant les cours d'introduction et ayant déposé leur inscription à l'université du canton concerné. Cette clé de répartition provoque des coûts par étudiant particulièrement élevés pour les cantons avec un nombre bas des étudiants fréquentant les CIUS.

Face aux effectifs d'étudiants ne correspondant pas aux prévisions, aux développements récents des hautes écoles ainsi qu'en raison de l'insatisfaction de plusieurs cantons quant au système de financement, la Conférence universitaire suisse (CUS) a décidé, en avril 2008, de former un groupe de travail pour examiner l'avenir et le mode de financement des CIUS.

Dans son rapport d'avril 2009, le groupe de travail soulignait la qualité des cours, l'importance des cours offerts pour les Suisses de l'étranger et les personnes venant des pays émergents, ainsi que le fait qu'une offre centrale est la plus efficiente. Il recommandait le maintien de la structure existante (cours préparatoires et cours de langues financés par la Confédération et les cantons), tout en proposant de réviser l'accord financier et de veiller à

adapter l'offre aux éventuels nouveaux besoins. Toutefois, les représentants du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) se sont distanciés de cette position de la majorité et ont annoncé que le SER prévoyait d'arrêter son financement des CIUS à brève échéance.

La CRUS s'étant prononcée pour le maintien d'un examen commun, mais contre l'offre de cours préparatoires, la CUS a pris, en sa séance du 1^{er} octobre 2009, la décision de supprimer l'offre de cours préparatoires et de dissoudre la fondation correspondante, tout en maintenant un examen centralisé d'admission aux universités. L'accord financier, suite à cette décision, a été résilié par tous les partenaires à sa prochaine échéance de janvier 2012, en maintenant la garantie du financement des cours jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/11. Ce délai devait permettre de conduire l'analyse de faisabilité concernant la poursuite de l'activité de l'école sous une nouvelle forme et de prendre ensuite des actions nécessaires, soit pour mettre en place ce nouveau fonctionnement, soit pour terminer définitivement l'activité de l'école. Cette étude est actuellement en cours et ses conclusions devraient être connues en été 2010. Sans contribution financière de la Confédération, la prise en charge des cours d'introduction risque de s'avérer trop onéreuse pour les potentiels partenaires.

Une fermeture définitive de l'école de CIUS provoquerait la suppression de 35 postes de travail (21 équivalents plein temps) et priverait Fribourg d'un centre de formation unique par son caractère multinational et multiculturel.

1. Comment le Conseil d'Etat s'est-il positionné dans ce dossier jusqu'à présent ?

Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, a défendu activement auprès de tous les organes compétents l'importance de l'offre des CIUS, ceci aussi bien pour la préparation adéquate des futurs étudiants universitaires qu'en tant qu'une contribution au profit des pays en voie de développement. Ensuite, c'est suite à l'intervention fribourgeoise que l'offre des cours durant l'année scolaire 2010/11 a pu être garantie de manière à disposer du temps nécessaire pour l'étude de faisabilité portant sur une poursuite d'activité sous une nouvelle forme. Tout au long de la procédure, le Conseil d'Etat informait les parlementaires fédéraux fribourgeois des enjeux liés à ce dossier.

2. Le Conseil d'Etat accepte-t-il la décision de supprimer les CIUS qui constituent une spécificité et une force de l'offre fribourgeoise de formation ?

Les CIUS ne sont pas une institution fribourgeoise, mais une fondation commune de la Confédération et des huit cantons universitaires et de l'Etat de Fribourg. Les décisions sont prises par la majorité des partenaires et, en fournissant 70 % de la contribution financière nécessaire à équilibrer les comptes de la fondation, la Confédération joue un rôle prépondérant.

3. La décision de supprimer les CIUS est-elle unanime ou certains cantons universitaires sont-ils prêts à s'associer pour en assurer la pérennité ou créer une offre de cours équivalente ?

Plusieurs universités et cantons ont annoncé leur intérêt pour poursuivre la collaboration au sein d'une institution faisant suite à l'actuelle fondation CIUS pour offrir des cours d'introduction aux candidats dont l'admission est soumise à la réussite de l'examen. Ils ont toutefois émis également une réserve quant à leur participation aux coûts qu'ils ne souhaitent pas supérieure à l'actuelle.

4. *Le Conseil d'Etat est-il en pourparlers avec des partenaires (cantons, Confédération, privés) pour tenter d'infléchir la décision de supprimer les CIUS ou pour mettre sur pied une nouvelle forme d'offre de cours ? Si oui, quels sont ces partenaires ?*

Les CIUS n'étant pas une institution fribourgeoise, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de mener les pourparlers, mais il les suit attentivement. Le directeur des CIUS est en train d'élaborer un business plan et de discuter avec des partenaires potentiels. Une participation financière de la Confédération a été sollicitée par le biais des interpellations parlementaires déposées par M. le Conseiller aux Etats Urs Schwaller (objet parlementaire 09.4137) et M^{me} la Conseillère nationale Jacqueline Fehr (objet parlementaire 09.4101). Malheureusement, le Conseil fédéral a donné une réponse négative qui a été confirmée par M. le Conseiller fédéral Didier Burkhalter lors du débat au Conseil des Etats le 9 mars 2010.

5. *Le canton de Fribourg est-il prêt à s'engager financièrement de manière plus conséquente que jusqu'à présent pour que les CIUS puissent se poursuivre sur son territoire ?*

Il n'appartient pas aux cantons de reprendre à leur charge le financement que la Confédération a décidé de ne plus assurer. Le Conseil d'Etat est toutefois ouvert à une discussion concernant sa participation financière dans le cadre d'une nouvelle organisation des cours d'introduction si un tel projet devait voir le jour.

6. *Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport aux conditions toujours plus restrictives imposées par notre pays aux ressortissants étrangers, particulièrement aux ressortissants extra-européens qui désirent étudier en Suisse ?*

Le canton de Fribourg et surtout son Université ont toujours suivi une politique d'ouverture par rapport aux ressortissants des autres pays. Il essaie de promouvoir autant que possible le dialogue entre les responsables de ses hautes écoles et les services en charge des autorisations de séjour.

7. *Quel est l'avenir des 35 collaborateurs qui travaillent aujourd'hui aux CIUS ?*

L'avenir des collaborateurs des CIUS dépend de la possibilité de réunir un partenariat suffisant pour maintenir une offre de cours préparatoires. Dans le cas contraire, la Fondation résiliera les contrats de travail et proposera un plan social qui pourrait être en fonction de l'âge et d'ancienneté des personnes concernées. Un effort sera également fait pour proposer aux enseignants, dans la mesure du possible et selon les diplômes dont ils disposent, des postes dans les écoles cantonales.

8. *Quel est l'avenir des bâtiments pratiquement neufs qui sont dévolus aux CIUS ?*

Le bâtiment occupé par les CIUS appartient à l'Association Cité St-Justin. La Confédération et les cantons membres de la fondation se sont engagés à le louer pendant dix ans. La construction a été réalisée pour les besoins des CIUS et sur la base de cet engagement. Un contrat de location lie la fondation jusqu'en janvier 2017 et doit prochainement faire l'objet de discussions entre la fondation et le propriétaire. Si les cours d'introduction poursuivaient leur activité sous une nouvelle forme, le bâtiment continuerait à être utilisé, au moins partiellement, dans ce but. Etant donné l'emplacement central de ce bâtiment, d'autres institutions pourraient certainement être intéressées par une location.

Fribourg, le 23 mars 2010